RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

CAMPAGNE VACCINALE HPV - MÉNINGOCOQUES

DOCUMENT À DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

À partir de la rentrée scolaire 2026-2027, une campagne de vaccination sera organisée au collège. Votre enfant pourra **recevoir gratuitement des vaccins dans son établissement scolaire**. Ces vaccins permettent de protéger votre enfant contre certaines maladies et certains cancers. Vous recevrez des informations avant la vaccination.

Important : La vaccination de votre enfant ne pourra être réalisée que si vous donnez votre autorisation*

* Les informations recueillies dans le cadre de cette autorisation parentale sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont utilisées uniquement pour la gestion de la campagne de vaccination et ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées.

COMMENT SE PASSE LA VACCINATION ?

- Le vaccin contre **le papillomavirus (HPV) se fait en 2 injections à l'âge de 11 à 14 ans. Ce vaccin protège les filles et les garçons.** Il aide à prévenir plusieurs cancers qui peuvent apparaître à l'âge adulte.
- Le vaccin contre les **méningocoques ACWY se fait en 1 injection**. Cette injection peut être faite **pendant l'une des deux années scolaires**. Ce vaccin protège contre des infections graves. Par exemple : la méningite ou la septicémie.

EN CLASSE DE 6ÈME

Visite dépistage infirmier (Bilan 12e année)

Vérification des vaccins et informations sur les vaccins prévus en 5ème

EN CLASSE DE 5ÈME

Des éléments d'informations seront proposés aux parents et élèves au collège

Septembre - octobre

Un formulaire d'autorisation devra être rempli

Inscription sur la plateforme via un QR code.

Dans le formulaire vous choisissez le vaccin à réaliser :

- **Vaccin contre le papillomavirus (HPV)**
- **Vaccin contre les méningocoques ACWY**
- **Les deux vaccins**

Mi-octobre - mi-février

Janvier – avril

Vaccination des élèves au collège

Qui fait les vaccins ?

Les vaccins sont faits par des professionnels de santé :

- Du centre de vaccination du département ;
- Ou travaillant en cabinet (professionnels libéraux).

Ils travaillent avec l'infirmier scolaire du collège.

Important : Avant la vaccination, donnez le carnet de santé à votre enfant.

Le carnet de santé permet :

- De vérifier, quels sont les vaccins déjà administrés ;
- De voir s'il y a une raison médicale qui empêche une vaccination ;
- D'inscrire, le(s) vaccin(s) réalisé(s) le jour de la vaccination.

Ainsi, le médecin de votre enfant aura des informations actualisées pour le suivi de sa santé.

EN CLASSE DE 4e

Pendant l'année scolaire

Deuxième injection du vaccin HPV

Documents d'information sur les vaccins :

- Dépliant sur la vaccination contre les cancers HPV / Bande dessinée en FALC sur la vaccination contre les HPV
- Dépliant SFP Méningites et septicémies à méningocoque
- SantéBD

Document élaboré dans le cadre du groupe de travail départemental de la Haute-Garonne, sous le pilotage de l'ARS Occitanie, avec la contribution de l'ensemble des membres du groupe de travail.